



Charte d'objectifs et de fonctionnement des espaces de dialogue nationaux multi-acteurs

Public cible : : tous les assistants techniques / chargé(e)s de projet BIODÉV2030 et les coordinateurs de programmes impliqués dans BIODÉV2030 Phase 2 + chaque partie prenante invitée

Dans ce qui suit, les termes « plateforme nationale » ou « espace de dialogue » multi-acteurs sont synonymes et employés indifféremment.

1. Rappels

Les plateformes de dialogue multi-acteurs se réuniront 4 fois et ont un rôle majeur à jouer dans la deuxième phase (2024-Février 2026) du projet BIODÉV2030 (comme dans la première). C'est tout d'abord le lieu où des décisions clés du projet sont discutées et prises dans le contexte national. C'est aussi le lieu où des experts en charge de questions spécifiques¹ présentent leur travail aux parties prenantes afin de nourrir leur réflexion et d'éclairer leurs décisions. La discussion qui s'en suit, animée par le **trio² d'acteurs** du projet, est essentielle afin d'assurer l'interface entre les résultats de l'expertise scientifique (issue des phases 1 et 2 du projet) et les décisions prises par les parties prenantes.

Les parties prenantes participant aux réunions de la plateforme nationale représentent leur organisation.

Les plateformes multi-acteurs mises en place en première phase du projet (2020-2022) ont permis de « casser les silos » entre acteurs de différents secteurs économiques et ministériels. Elles ont été très appréciées pour cela. Il faut maintenir, voire renforcer cet aspect crucial en phase 2.

2. Fonctions de la plateforme nationale

Les espaces de dialogue de BIODÉV2030 ont pour mission de faciliter une collaboration efficace et constructive entre les parties prenantes afin de promouvoir une gestion durable de la biodiversité et

¹ Par exemple des experts intervenants dans ces plateformes pour nourrir la réflexion des parties prenantes sur les questions suivantes : quels instruments de politique sectorielle faut-il réformer en priorité ? comment ? quel(s) territoire(s) sélectionner pour conduire le volet territorial de la phase 2 ? sur quel(s) critère(s) ?

² On pourrait également imaginer un quatuor d'acteurs composé de : 1/ le(a) Chargé(e) de Projet Senior / Assistant Technique BIODÉV2030, 2/ le Point Focal National de la CDB, 3/ un représentant du Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce car les discussions doivent également envisager de réformer les instruments des politiques économiques, commerciales et fiscales, et enfin, éventuellement, 4/ un ou deux représentants du ou des ministères sectoriels si le plan est de concentrer les discussions sur des instruments de politiques de différents secteurs économiques..

des ressources naturelles dans le pays. Pour atteindre cet objectif, les espaces de dialogue ont plusieurs fonctions dans la phase 2 de BIODÉV2030 :

1. **Identification des instruments de politiques sectorielles prioritaires³** : pour les secteurs économiques identifiés les parties prenantes en phase 1 comme étant les plus impactant pour la biodiversité, la plateforme identifie les instruments des politiques⁴ sectorielles (instruments de la politique agricole, d'élevage, minière, forestière, de la pêche, etc.) qu'il conviendrait de réformer en priorité dans la mesure où ce sont ceux qui façonnent clairement les pratiques des producteurs (agriculteurs, miniers, forestiers, éleveurs, pêcheurs) les plus nocives pour la biodiversité⁵,
2. **Formulation d'objectifs clairs pour les instruments qui pourraient être réformés ou introduits** : la plateforme propose une façon de réformer ces instruments en tenant compte des besoins et des priorités spécifiques de chaque secteur (objectif ? indicateurs quantitatifs ? timing ? quels textes juridiques modifier ? éventuelle phase expérimentale ? quels effets en termes de recettes fiscales ? quels moyens budgétaires anticiper ?),
3. **Identification des gagnants et perdants de chaque option de réforme** : la plateforme identifie quels types d'acteurs sont susceptibles d'être les gagnants (resp. perdants) de la réforme proposée (les producteurs ? consommateurs ? contribuables ? ménages ruraux ? ménages urbains ? une région particulièrement gagnante ou perdante ?, etc.),
4. **Portage politique** : la plateforme identifie des personnes ressources dans les Ministères sectoriels à contacter pour réaliser la présentation des travaux et propositions de la plateforme,
5. **Sélection d'un territoire pilote** : la plateforme sélectionne un territoire pilote grâce à la discussion et combinaison de critères clés (biodiversité, pratiques productives cibles, synergies avec projets existants ou passés, bénévolance des autorités locales),
6. **Examen des études scientifiques et techniques** : lorsqu'une étude lui est présentée par des experts pour nourrir la réflexion des parties prenantes, la plateforme en discute la méthode, les conclusions et en tient compte dans ses choix (d'instruments de politique sectorielle et de territoire) au niveau national,
7. **Coordination et communication entre les parties prenantes** : Les espaces de dialogue ont pour mission de faciliter la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes.
8. **Émission d'avis sur les orientations de la phase 2 de BIODÉV2030** : Enfin, les parties prenantes participant aux espaces de dialogue ont la possibilité d'émettre des avis sur les orientations de la phase 2 du projet BIODÉV2030 dans le pays, en fournissant des recommandations et des orientations pour guider les actions futures.

3. Qualité des décisions prises

³ Prioritaires car ils façonnent le comportement des producteurs et en particulier les pratiques productives les plus néfastes pour la biodiversité. Nous cherchons à renforcer la cohérence entre les politiques environnementales (incluant la politique liée à la conservation de la biodiversité), économiques (incluant la politique fiscale et commerciale) et les politiques sectorielles.

⁴ Les instruments économiques (taxes ou subventions sur des intrants ou produits), les instruments de la politique commerciale (droits de douane, subventions à l'export, quotas à l'importation), les instruments fiscaux (taxes sur le revenu des entreprises), les instruments réglementaires (interdictions / autorisations de produire dans certaines zones, d'utiliser certains produits nocifs, etc.) ou les instruments informationnels ou d'une autre nature (labels, recherche et développement, éducation, formation, etc.)

⁵ Les parties prenantes regroupées au sein de la plateforme nationale peuvent aussi identifier qu'il est nécessaire d'ajouter un instrument de politique sectorielle s'il a été identifié qu'un certain type d'instrument manquait pour façonner les pratiques productives dans un sens plus durable pour la biodiversité. La plateforme pourra utiliser une typologie d'instruments de politique sectorielle (économiques, réglementaires et informationnels) et raisonner en bouquet d'instruments à réformer / ajouter.

Les décisions prises par la plateforme nationale doivent :

- Être perçues comme **légitimes** par les parties prenantes (et leurs organisations respectives) : cette légitimité renforce leur appropriation. Elle repose sur la perception que l'évaluation a été respectueuse des valeurs et des croyances de l'ensemble des acteurs concernés, qu'elle n'a pas été biaisée dans sa conduite et qu'elle a traité équitablement l'ensemble des préoccupations. Cela est facilité par la multiplicité des valeurs couvertes et l'association étroite d'une gamme variée de types de parties prenantes à la démarche,
- S'appuyer sur des données, résultats et évaluations **crédibles**. Les discussions entre parties prenantes sont alimentées par des études, outils et données à caractère scientifique et technique (comme les diagnostics réalisés durant la première phase, les résultats de l'étude transversale sur les instruments de politique publique sectorielle (coordonnée par les sièges WWF et IUCN), d'autres études et analyses réalisées dans le cadre national).
- Être **pertinentes** pour les décideurs publics et privés :
 - *pertinence* pour le pays et garantir que BIODDEV2030 phase 2 contribue à la mise en œuvre par le pays de ses engagements pris dans le cadre de la CBD (NBSAP et objectifs pris en application du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montreal),
 - *pertinence* pour le pays et les réformes d'instruments de politiques publiques qui sont proposées grâce à la participation d'un représentant d'un des Ministères sectoriels en charge d'un ou de plusieurs des secteurs suivants (reconnus comme prioritaires durant la phase 1 de BIODDEV2030) : agriculture, élevage, mines, pêcheries, foresterie, etc. OU bien un représentant du Premier Ministre OU bien un représentant de la Présidence,
 - *pertinence* pour les représentants d'acteurs privés membres de la plateforme
 - *pertinence* au regard de la conduite du projet grâce au chargé de Projet Senior - BIODDEV2030_national.

4. Composition de la plateforme nationale et gestion des listes des organisations invitées et présentes

La plateforme nationale est composée de représentants d'organisations publiques et privées.

La plateforme nationale est organisée en quatre collèges d'acteurs :

1. Etat (différents Ministères, dont les sectoriels et le ministère de l'économie / finance et si possible PM et PR), collectivités, établissements publics et leurs émanations notamment dans la sphère académique ;
2. Organisations non-gouvernementales (représentant les causes environnementales, de la jeunesse, des femmes, etc.) ;
3. Entreprises, employés et usagers.
4. Bailleurs de fonds (banques et agences internationales publiques de développement bilatérales et multilatérales, autres organisations nationales et internationales pouvant financer des projets de conservation (organisations philanthropiques))

L'inscription à la plateforme reste ouverte à toute organisation qui en formulerait la demande. Les demandes doivent être adressées au Chargé de Projet BIODDEV2030. Leur recevabilité est jugée par le **trio d'acteurs** au regard du principe de représentativité. Un niveau d'organisation national est *a priori* exigé mais de la flexibilité nécessaire sera apportée si besoin.

La liste de ses membres est tenue à jour par le Chargé de Projet BIODDEV2030. Cette liste est ouverte, transparente et vise une représentativité de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale. La

liste des organisations invitées pourrait être affichée sur le site web du projet ou sur un espace dédié au niveau national (google drive accessible par exemple).

5. Gouvernance, tenue des réunions, liste des parties prenantes invitées et présentes et construction de leurs comptes-rendus

La **bonne gouvernance** est essentielle et implique une **équipe** constituée d'un **trio d'acteurs**⁶ :

- Un(e) Chargé(e) de Projet Senior / Assistant(e) Technique - BIODDEV2030_national »
- Le point focal national CBD du pays
- un représentant du Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce car les discussions doivent également envisager de réformer des instruments de politiques sectorielles mais aussi des instruments des politiques économiques, commerciales et fiscales..

La plateforme se réunit au minimum quatre fois durant la durée du projet. Les réunions de la plateforme sont organisées, animées et présidées par le **trio d'acteurs**.

L'annonce d'une réunion de la plateforme est faite au moins un mois à l'avance. Si des documents seront discutés en séance, ils sont transmis au moins deux semaines à l'avance.

Une première version du compte-rendu de séance est transmis par email aux parties prenantes invitées (même aux invitées non présentes). En complément des avis exprimés en réunion, les parties prenantes peuvent transmettre des commentaires par écrit dans un délai de deux semaines après la transmission de ce compte-rendu.

Une deuxième version du compte-rendu de séance, intégrant au maximum les retours, est produite par le **trio d'acteurs**.

Le compte-rendu final des sessions de réunion est envoyé par mail aux parties prenantes invitées au plus tard un mois et demi après la tenue de la séance, par le **trio d'acteurs**.

Sont annexées aux comptes-rendus les noms des organisations invitées, le nom des organisations effectivement présentes et le nom des organisation excusées (invitées mais non présentes).

6. Valeurs et principes fondamentaux promus au sein des espaces de dialogue multi-acteurs

Les espaces de dialogue de BIODDEV2030 promeuvent des valeurs fondamentales qui favorisent un dialogue inclusif et respectueux. Ces valeurs visent à garantir la représentativité et la diversité des voix impliquées dans le processus décisionnel. Les parties prenantes qui y participent s'engagent à respecter l'importance de la diversité des acteurs, y compris en termes de genre, d'âge, de statut socio-économique, d'origine ethnique et culturelle, ainsi que d'implication des jeunes, des communautés locales et des populations autochtones.

Chaque partie prenante participant aux dialogues dans la plateforme nationale est considéré comme un contributeur égal.

Pour un dialogue inclusif et efficace, le **trio d'acteurs** et les parties prenantes participantes :

⁶ On pourrait également imaginer un quatuor d'acteurs composé de : 1/ le(a) Chargé(e) de Projet Senior / Assistant Technique BIODDEV2030, 2/ le Point Focal National de la CDB, 3/ un représentant du Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce car les discussions doivent également envisager de réformer les instruments des politiques économiques, commerciales et fiscales, et enfin, éventuellement 4/ un ou deux représentants du ou des ministères sectoriels si le plan est de concentrer les discussions sur des instruments de politiques de différents secteurs économiques.

- Encouragent la participation active et équitable de toutes les parties prenantes, en veillant à ce que chacune puisse contribuer de manière significative aux discussions et aux décisions.
- Garantissent un environnement sûr et respectueux où les opinions divergentes sont valorisées et où le respect mutuel est préservé.
- Promeuvent la transparence et l'ouverture en fournissant un accès équitable à l'information et en rendant compte de manière transparente des processus décisionnels (et cela est lié à la façon dont les comptes-rendus de séance sont élaborés).
- Intègrent une approche sensible au genre et aux droits de l'homme dans toutes les activités et décisions, en veillant à ce que les voix des femmes, des jeunes, des communautés locales et des populations autochtones soient pleinement entendues et prises en compte.
- Favorisent la collaboration et le partenariat entre les différents acteurs, en reconnaissant la valeur de la diversité des connaissances, des perspectives et des expériences dans la résolution des problèmes complexes liés à la biodiversité et au développement durable.

Enfin, l'espace de dialogue multi-acteurs :

- Veille à éviter les conflits d'intérêts : L'espace de dialogue national s'engage à agir dans l'intérêt de la plateforme en évitant tout conflit d'intérêts potentiel ou réel pouvant compromettre son impartialité et son intégrité dans l'accomplissement de ses missions,
- Veille à protéger les données personnelles et le droit à l'image : l'espace de dialogue national s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles des parties prenantes, ainsi que leur droit à l'image, conformément aux règles nationales en vigueur en matière de sécurité et de confidentialité des données personnelles,
- a une sensibilité aux questions de genre, de représentation des femmes et de la jeunesse,
- a une tolérance zéro envers la fraude, la corruption et la connivence : L'espace de dialogue national multi-acteurs adopte une politique de tolérance zéro envers la fraude, la corruption et la connivence, s'engageant à prévenir, détecter et sanctionner tout comportement frauduleux ou corrompu,
- respecte les populations autochtones, les droits des peuples autochtones, le droit à l'autodétermination, les droits territoriaux, les connaissances traditionnelles et la propriété intellectuelle,
- peut établir des partenariats équitables, respectueux et responsables avec les communautés locales.